

APRÈS UN accident mortel

Soutien, renseignements
et soins continus



Table des matières

SECTION

Nos sincères condoléances.....	1
Comprendre ce qu'est un accident mortel subi au travail.....	2
Qu'arrive-t-il ensuite?.....	3
Rôle de Travail sécuritaire NB.....	4
Renseignements que l'on pourrait vous demander.....	5
Prestations et aide financière.....	6
Résultats de l'enquête et processus judiciaire.....	7
Le travailleur ou un membre de sa famille peut-il intenter des poursuites?.....	8
Médias, vie privée et attention du public.....	9
Deuil, traumatisme et soutien continu.....	10
Ressources utiles et personnes-ressources.....	11



Nos sincères condoléances

1

Nous sommes profondément désolés pour votre perte.

Le décès d'un être cher dans un accident du travail peut être dévastateur et bouleverser votre vie. Vous êtes peut-être en état de choc ou de détachement émotionnel; en deuil; en colère; ou désorienté. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise façon de ressentir ces émotions, ni de délai précis pour faire son deuil.

Travail sécuritaire NB est là pour vous aider, ainsi qu'aider votre famille pendant cette période difficile. Ce guide explique les prochaines étapes, les ressources disponibles et les personnes qui vous accompagneront tout au long du processus.

Vous n'avez pas besoin de tout lire d'un seul coup. Retenez ce qui vous est utile pour l'instant et revenez à ce guide lorsque vous serez prêt.

Comprendre ce qu'est un accident mortel subi au travail

2

Un accident mortel subi au travail est un événement tragique et soudain qui peut laisser les familles aux prises avec de nombreuses questions et des démarches qu'elles ne connaissent pas.

Le deuil peut toucher chacun différemment et peut changer avec le temps. Voici quelques réactions courantes :

- » **Une profonde tristesse ou un sentiment d'incrédulité**
- » **Une difficulté à dormir ou à se concentrer**
- » **De la colère ou de la culpabilité**
- » **De l'anxiété ou de la peur face à l'avenir**
- » **Un épuisement physique**

Ces réactions sont normales. Il n'y a pas de mauvaise façon de faire son deuil et de l'aide est disponible lorsque vous en avez besoin.



Qu'arrive-t-il ensuite?

3

L'employeur est tenu d'aviser Travail sécuritaire NB immédiatement lorsqu'un accident mortel survient au travail.

Un agent d'enquête sera chargé de déterminer ce qui s'est produit et d'aider à prévenir des incidents semblables à l'avenir. Il rencontrera la famille dans les 48 heures qui suivent l'incident afin d'expliquer le processus d'enquête et de répondre aux questions. Il lui donnera également ses coordonnées afin qu'on puisse le joindre pendant l'enquête.

L'agent d'enquête commencera également le processus pour créer une réclamation. Il aidera la famille à présenter une demande de prestations.

Si des accusations sont portées, il rencontrera la famille pour passer en revue les accusations et expliquer ce à quoi on peut s'attendre pendant le processus judiciaire.

Rôle de Travail sécuritaire NB

4

Travail sécuritaire NB a plusieurs responsabilités à la suite d'un accident mortel, y compris :

- » Offrir des prestations aux membres de la famille qui sont admissibles
- » Effectuer une enquête en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*
- » Communiquer les résultats de l'enquête au bureau du coroner en chef
- » Transmettre les dossiers au bureau du procureur de la Couronne lorsqu'il détermine que des infractions pourraient faire l'objet de poursuites.

Une enquête peut prendre jusqu'à 24 mois. Bien que l'agent d'enquête ne puisse pas communiquer tous les renseignements à la famille immédiatement, il la tiendra au courant du processus en cours et repassera les résultats avec elle une fois l'enquête terminée.



Renseignements que l'on pourrait vous demander

5

Afin de traiter la demande de prestations et d'offrir des ressources, des employés de Travail sécuritaire NB peuvent vous demander certains renseignements, tels que :

- » Des renseignements personnels et vos coordonnées
- » Des détails relatifs à l'emploi du travailleur liés à l'incident
- » Des renseignements qui ont trait aux personnes à charge (si cela s'applique)
- » Vos renseignements bancaires pour le versement de prestations
- » Tout document que l'employeur a déjà fourni

Prestations et aide financière

6

Si le décès de votre être cher est reconnu comme étant lié au travail, Travail sécuritaire NB peut verser des prestations aux membres de la famille qui y ont droit. Ces prestations pourraient comprendre :

- » Des frais de funérailles et des dépenses connexes
- » Des prestations pour un conjoint survivant
- » Des prestations pour les enfants à charge

Il y a des délais à respecter pour présenter une demande de prestations. Les employés de Travail sécuritaire NB peuvent vous expliquer les prestations disponibles et vous aider à présenter une demande.



Résultats de l'enquête et processus judiciaire

7

Une fois l'enquête terminée, l'agent d'enquête rencontrera la famille pour repasser les résultats de l'enquête et répondre aux questions.

Si des accusations sont portées en vertu de la législation en matière de sécurité au travail, Travail sécuritaire NB remettra le dossier au procureur de la Couronne. La Couronne gère les procédures judiciaires, s'il en est, et ces dernières sont indépendantes de Travail sécuritaire NB.

Les familles qui veulent assister au procès seront avisées des dates et elles peuvent poser des questions sur le processus.



Le travailleur ou un membre de sa famille peut-il intenter des poursuites?

Travail sécuritaire NB gère un régime d'indemnisation sans égard à la responsabilité. Cela veut dire que les travailleurs blessés et leur famille reçoivent des prestations, peu importe qui est responsable de l'incident.

Dans la plupart des cas, un employeur ne peut pas être poursuivi à la suite d'une blessure ou d'un accident mortel survenu au travail. Travail sécuritaire NB verse plutôt des prestations en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*.

Si vous avez des questions sur la façon dont le régime fonctionne, les employés de Travail sécuritaire NB peuvent y répondre.



Médias, vie privée et attention du public

Les accidents mortels qui surviennent au travail peuvent attirer l'attention des médias. Vous n'êtes pas tenu de parler aux médias. Vous pouvez choisir de ne faire aucun commentaire ou de désigner un porte-parole si vous le préférez.

Si vous parlez aux médias :

- » **Ne communiquez que ce dont vous vous sentez à l'aise de discuter.**
- » **Établissez des limites claires en ce qui a trait à la vie privée.**
- » **Prenez le temps de réfléchir avant de répondre si vous en avez besoin.**

Il est important de protéger votre vie privée et votre bien-être.

Dans de nombreux cas, des rumeurs, des publications dans les médias sociaux et des histoires circuleront au sujet de l'incident. Ces dernières sont difficiles à entendre parce qu'elles contiennent beaucoup de faux renseignements. L'agent d'enquête est toujours disponible pour répondre à vos questions et clarifier les rumeurs qui circulent. Son but est d'être transparent et honnête avec la famille.

Deuil, traumatisme et soutien continu

Le deuil ne suit pas un chemin tout tracé. Pour certains, son effet peut s'atténuer avec le temps. Pour d'autres, il peut refaire surface de façon inattendue.

Des services de counseling et de santé mentale sont disponibles, et peuvent vous aider à faire face au deuil, à un traumatisme ou à des réactions de stress. Si le deuil ou les réactions de stress deviennent trop difficiles à gérer ou se prolongent, des ressources supplémentaires pourraient être utiles.

Il est sain et important de demander de l'aide, et vous recevrez du soutien quand vous en aurez besoin.



